

MAROC

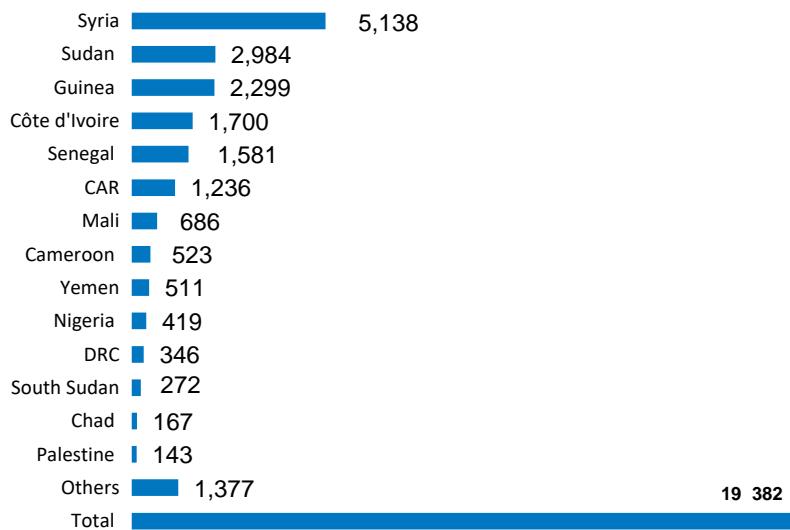
Juillet 2025

Le Maroc est à la fois un pays de transit et un pays d'accueil pour les demandeurs d'asile, avec sur son territoire **19 382 réfugiés et demandeurs d'asile** originaires de plus de 60 pays.

Le HCR assure la protection et **l'accès à l'asile** aux réfugiés et demandeurs d'asile tout en travaillant étroitement avec les autorités marocaines dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA).

Le HCR et ses partenaires travaillent activement pour **assurer une réponse aux besoins croissants des réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc.**

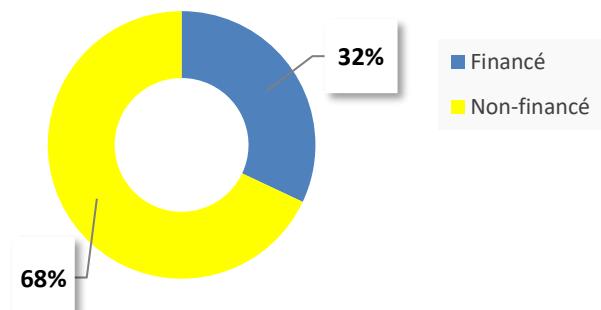
CHIFFRES CLÉS



8 950 réfugiés et 10 432 demandeurs d'asile enregistrés dans **82 localités** à travers le Maroc. (Au 30 juin 2025)

BESOINS FINANCIER DU HCR EN 2024 (Au 30 juin 2025)

\$11.8 millions requis (UNHCR Maroc)



PRÉSENCE DU HCR

50 membres du Personnel :

UNHCR : 29 personnels

- 25 nationaux
- 4 internationaux

AWF : 21 personnels affiliés

- 2 UNV
- 17 UNOPS
- 2 (autre catégorie)

Bureau : 1 bureau situé à Rabat



Séminaire DAFI 2025 : Cérémonie de remise des certificats aux lauréat·e·s des bourses DAFI. @UNHCR/Rabab Talal

En synergie avec les partenaires

- Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger (MAEC) est l'interlocuteur principal du HCR. Le HCR collabore également avec des ministères clefs, les forces de l'ordre, et d'autres institutions.
- Le HCR s'engage activement avec ses partenaires pour répondre aux besoins des populations sous le mandat du HCR : la Fondation Orient-Occident (FOO), l'Association marocaine de planification familiale (AMPF), l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) ainsi que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).
- A Casablanca, Fès, Oujda, Tanger, Marrakech et Beni Mellal/Khouribga le HCR participe, et appui **des groupes de travail de protection (GTP)** visant à mieux identifier et protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces groupes sont composés d'acteurs de la société civile, de partenaires institutionnels et juridiques, de commissions régionales pour les droits humains et d'universités.
- Le 7 octobre 2021, le Haut-Commissariat au Plan et le HCR, ont signé un accord de partenariat pour renforcer la collaboration entre les deux institutions. Cet accord consacre une longue et fructueuse collaboration concernant la réponse aux besoins des réfugiés au Maroc. Dans le cadre de cet accord de partenariat, le HCP en collaboration avec le HCR a mené une [nouvelle enquête](#) sur la situation des réfugiés au Maroc post-COVID-19 dont le rapport final a été publié à la fin de l'année 2023. Une autre étude sera menée en 2025.
- Dans un contexte de mouvements mixtes, le HCR et l'OIM co-président un **groupe de travail conjoint sur la Migration et l'Asile (GTMA)** en soutien à l'implémentation des deux pactes mondiaux sur la Migration et l'Asile ; et en soutien à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Dans l'esprit du Pacte mondial pour les réfugiés (2018) et des Forums Mondiaux sur les réfugiés (2019 et 2023), le HCR est activement engagé et collabore avec une grande variété de partenaires notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile, le milieu académique, les médias, les autorités régionales et municipales, et le secteur privé pour améliorer l'espace de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Aux côtés des agences de l'ONU, le HCR est impliqué dans le processus UNSDCF (*United Nations Sustainable Development Cooperation Framework*) ainsi que dans les groupes thématiques sur la migration, le genre, le SIDA, la traite, l'éducation, la jeunesse, la communication et le suivi-évaluation.
- La Déclaration de Rabat visant à renforcer l'engagement mondial et à améliorer la santé des réfugiés et des migrants a été adoptée lors du segment de haut niveau de la troisième Consultation mondiale sur la santé des réfugiés et des migrants, qui s'est tenue du 13 au 15 juin 2023. L'événement, coorganisé par le Royaume du Maroc, l'OMS, l'OIM et le HCR, a servi de dialogue multisectoriel réunissant des représentants gouvernementaux de 50 États membres des Nations Unies et des observateurs ainsi que des représentants d'organisations humanitaires, de la société civile, des communautés de réfugiés et de migrants et des agences des Nations Unies.
- Le 10 octobre 2023, le HCR a renouvelé une convention de partenariat d'une durée d trois ans avec l'Ambassade de France et des instituts Français au Maroc en collaboration avec la Fondation Orient-Occident. Le renouvellement de cet accord implique une collaboration dans les domaines de l'éducation et le renforcement des capacités des institutions et acteurs de la société civile au Maroc qui sont impliqués dans la protection et l'intégration des réfugiés au Maroc.
- Le 19 décembre 2023, à l'occasion de son 10^e anniversaire, la Fondation Noufissa/Pharma 5 a renouvelé son partenariat avec le HCR pour la période 2023-2026. Le premier partenariat dans ce sens date de 2018 avec pour objectif d'améliorer l'accès des réfugiés aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi.
- Le 20 juin 2024, à l'occasion de la Journée Mondiale du Réfugié, le HCR Maroc a signé une convention tripartite entre la Fondation Noufissa Pharma 5 et l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF). Cet accord visa à renforcer les efforts conjoints pour faciliter l'éducation et à l'insertion économique des réfugiés Maroc, tout en renforçant leurs compétences pour favoriser leur intégration

dans la société marocaine.

- Lors des Jeux Olympiques de Paris 2024, en juillet 2024, un jeune réfugié Syrien a assisté à un side event, un festival de solidarité au côté du partenaire d'implémentation du HCR, Tibu Africa, qui a été sélectionnée comme association marocaine pour y participer. Tibu Africa a eu la chance de choisir une délégation de 8 jeunes marocains dont Salah, qui joue dans l'équipe de football de Khouribga.
- Le 2 août 2024, l'UNICEF et le HCR Maroc ont signé, en déclinaison de leur cadre de collaboration stratégique global, une lettre d'entente en vue de promouvoir l'inclusion des enfants en situation de mobilité et réfugiés dans les systèmes nationaux y compris de protection de l'enfance.
- Le 22 octobre 2024, le HCR Maroc et la Fondation Jadara ont signé un accord de partenariat permettant d'offrir aux jeunes réfugiés une intégration durable à travers l'éducation et la formation professionnelle. Durant la phase pilote de ce projet, une cinquantaine de jeunes réfugiés, étudiants universitaires, bénéficieront d'ateliers de renforcement des capacités, du programme « mentorat » ou encore de renforcement linguistique et de formations « employability boost ».
- Le 1er juillet 2025, le HCR Maroc a signé une nouvelle convention de partenariat avec Progettomondo. Ce partenariat vise la mise en œuvre d'activités sportives dans le cadre du projet « Terrain de Protection », intégré au programme global du HCR « Sport for Protection ». L'objectif est de renforcer l'intégration sociale des personnes réfugiées et en besoin de protection internationale, tout en favorisant leur autonomisation socio-économique ainsi que leur bien-être psychologique et social.

Contexte opérationnel

- En 2024, l'opération du HCR au Maroc a constaté une hausse du nombre d'individus se présentant pour enregistrement, atteignant 4 679 personnes contre 3 500 en 2023. En 2025, l'opération continue de constater une hausse dans le nombre d'enregistrement, et une augmentation du nombre de Soudanais venant s'enregistrer : 3,263 Soudanais ont été pré-enregistrés depuis janvier 2025. Le taux moyen d'enregistrement mensuel pour les Soudanais en 2025 a atteint 221 personnes, représentant 55% de l'ensemble des personnes enregistrées.
- Le HCR dispose d'un bureau principal à Rabat et, en partenariat avec l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), a mis en place cinq antennes de protection (centres polyvalents) à Oujda, Nador, Tanger et Casablanca. Ces antennes rapprochent les services des demandeurs d'asile et des réfugiés en offrant des conseils sur les demandes d'asile, en facilitant la pré-inscription, en soutenant l'obtention de documents officiels et en intervenant en cas d'incidents de protection.
- Le Maroc a participé activement au Forum mondial sur les réfugiés en 2023 avec **6 engagements** important sur la santé, l'éducation, l'intégration socio-économique, la gestion des données et une initiative visant à consolider la mise en œuvre d'une « gestion humanisée des frontières ». Deux représentants des réfugiés du Maroc ont participé au GRF.

Activités principales

Protection

Enregistrement et DSR :

- Dans l'attente de la mise en place d'un système national d'asile, le HCR continue d'assurer, au nom des autorités, les fonctions d'enregistrement des nouveaux demandeurs d'asile et de détermination du statut de réfugié (RSD). Tous les réfugiés reconnus par le HCR sont soumis à un examen par la Commission interministérielle du Bureau des Réfugiés et des Apatriides (BRA), sous l'autorité du MAECAMRE. Le HCR programme les auditions des réfugiés et joue un rôle d'observateur auprès du BRA. Au 30 juin 2025, le HCR a enregistré 2,403 nouvelles demandes d'asile et a reconnu 687 réfugiés (548 considérés comme ayant besoin de protection internationale et 139 reconnus après RSD).

Les personnes reconnues par le HCR sont référées à la Commission interministérielle du *Bureau des Réfugiés et Apatriides (BRA)*, sous l'égide du MAEC. Le HCR est présent lors des auditions de la Commission et présente les dossiers. Entre le premier janvier et le 30 juin 2025, 404 réfugiés ont été auditionnés lors de 43 auditions. Il est important de noter que depuis le début des auditions en septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2025 le nombre de réfugiés (non syriens) auditionnés est de 2010.

- Depuis le début des auditions en septembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2024, 1 882 réfugiés (non syriens) ont été auditionnés devant le BRA.
- Assistance juridique :** Le HCR travaille avec un cabinet d'avocat privé (Cabinet Lemseguem) afin de fournir une assistance juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile, tels que l'obtention de certificats de naissance, le dépôt de plainte contre des agressions physiques et la représentation devant les tribunaux marocains. **Du 1 janvier au 30 juin 2025, 825** assistances légales ont été fournies, incluant 27 assistances administratives, 44 assistances judiciaires en matière pénale et 55 assistances judiciaires en matière civile, y compris 33 assistances dans la procédure d'obtention de certificats de naissance. Par ailleurs le cabinet de Me Lemseguem a fourni des conseils juridiques via des consultations pour 699 demandeurs d'asile et réfugiés, notamment via des **réceptions juridiques à la FOO au profit des demandeurs d'asile et réfugiés**.

- Logements de protection :** Avec la FOO, le HCR dispose d'un **programme d'hébergement d'urgence et de protection**. Les logements d'urgence ont été conçus pour répondre aux besoins immédiats, tandis que les maisons de protection répondent à des besoins sur le plus long terme. Ce programme bénéficie aux réfugiés et demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité : mineurs non-accompagnés âgés de 16 ans et plus, femmes à risque, mères célibataires, victimes de traite, survivants de violences basées sur le genre (VBG). **Au 30 juin 2025, 62 réfugiés et demandeurs d'asile dont 23 adultes et 39 enfants (22 réfugiés(e)s et 40 demandeurs d'asile) ont bénéficié de ces services. Les femmes représentent 37% des personnes qui ont bénéficié de ce programme.**

- Protection pour les survivant-e-s de VBG :** Au 30 juin 2025, 295 réfugiés reconnus par le HCR et 504 demandeurs d'asile présentent au moins un besoin spécifique lié aux violences basées sur le genre (VBG). Les femmes et les filles représentent 74 % de cette population, et 40 % des violences ont eu



Des réfugié·e·s porteur·euse·s de projets ont pris part au festival culinaire organisé par le Cercle Diplomatique au Maroc, mettant en valeur leur culture à travers la cuisine.
@HCR/Sarah Mokadader

lieu dans les pays d'origine. Un système d'orientation et de soutien est en place pour les survivant(e)s et les personnes à risque accrue de VBG, afin de garantir l'accès aux soins de santé, au soutien psychosocial, à l'assistance juridique et aux services liés aux moyens de subsistance. La prévention est également assurée à travers des activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire. Depuis janvier 2025, un exercice de cartographie des risques et des besoins en matière de VBG est mis en œuvre. Au 30 Juin, sept comités VBG ont été organisés, au cours desquels 60 cas de survivant(e)s ont été examinés par un panel, orientés vers des solutions durables et bénéficiant d'une assistance multisectorielle.

En 2025, trois sessions de sensibilisation ont été organisées en février à l'occasion de la Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines. Ces sessions ont permis de sensibiliser 87 réfugié(e)s et demandeurs d'asile, tous genres confondus. Les participant(e)s ont été informé(e)s des conséquences physiques, psychologiques et juridiques de cette pratique néfaste, qui affecte particulièrement les filles réfugiées originaires de plusieurs pays, notamment la Somalie, le Soudan, l'Érythrée, la Guinée et le Mali. Cette initiative a été saluée par le Groupe de travail des bailleurs sur le genre (GTG) ainsi que par plusieurs agences sœurs, en tant qu'exemple concret d'action communautaire contribuant à la prévention des violences basées sur le genre dans les contextes humanitaires. S'y ajoutent 21 ateliers de sensibilisation et de lutte contre les violences basées sur le genre, auxquels ont participé 729 bénéficiaires issus de différentes nationalités et genres.

- **Sensibilisation et activités communautaires** : Le HCR collabore étroitement avec **les Groupes de Travail de Protection (GTPs)** à Oujda, Tanger, Casablanca, Marrakech et Khouribga-Béni Mellal afin d'identifier et de référer les personnes ayant des besoins spécifiques aux services concernés. Conscients de la nécessité d'une coordination nationale intégrée et d'une gestion humanisée des flux, les membres des Groupes de travail de protection (GTPs) ont officiellement lancé, en décembre 2024, la plateforme nationale de coordination GTPMA. Cette initiative vise à instaurer un mécanisme de coordination à l'échelle nationale, tout en apportant un appui technique et stratégique aux différents GTPs. **Un réseau de 23 agents communautaires** réfugiés et de nationalités différentes dissémine l'information au sein des communautés de réfugiés sur sept régions du Royaume et relaie leurs besoins et préoccupations auprès du HCR et ses partenaires. Au 30 juin 2025, avec l'augmentation du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile soudanais, trois réfugiés soudanais et un réfugié sud-soudanais ont été recrutés afin de faciliter la communication avec cette nouvelle communauté et de les accompagner dans l'accès aux différents services au Maroc. En 2025, un nouveau relais communautaire a également été recruté dans la région de Souss-Massa pour couvrir cette zone nouvellement identifiée, parallèlement à la mise en place d'un bureau de terrain pour la protection à Agadir. Au 30 Juin 2025, Deux réunions de dialogue communautaire a été organisée avec l'ensemble des relais communautaires, les représentants des associations communautaires et les partenaires, afin de renforcer les échanges, la participation et la redevabilité envers les populations concernées.
- Des lignes téléphoniques disponibles en trois langues (arabe, français et anglais) pour la protection, l'enregistrement et la DSR continuent d'être actives et sont un point de contact essentiel pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Un numéro additionnel est dédié aux urgences (notamment pour les personnes **exposées à des risques** d'arrestation). **Les réseaux sociaux** sont aussi un point de contact important pour les réfugiés et les demandeurs d'asile avec plus de **154 requêtes reçues au 30 juin 2025**.
- **Réunion de coordination, gestion et suivi des cas de protection** : afin de renforcer le suivi et le référencement des cas de protection et répondre de manière efficace et appropriée, **une réunion mensuelle de coordination entre le HCR et ses partenaires de mise en œuvre a été instituée**. Dans le respect des principes de confidentialité et suivant le consentement des réfugiés, les dossiers sensibles sont discutés par les participants pour identifier des solutions durables. Dans ce sens, le HCR et ses partenaires ouvrent chaque mois des guichets uniques pour discuter des services disponibles et

identifier des solutions multisectorielles.

- **Renforcement de l'engagement envers les politiques et approches clés de protection :** une attention particulière est donnée au renforcement des engagements envers les politiques et approches de protection notamment les méthodes participatives par l'amélioration de la collecte et l'analyse des données via la plateforme Kobo Power BI, les mécanismes de plainte et retour d'informations, la communication avec les communautés et la responsabilité envers les personnes relevant de la compétence du HCR AAP (Accountability to Affected People). À cet effet, 425 personnes ont été consultées dans le cadre de la mise en œuvre de nos programmes et à travers 22 dialogues communautaires. Au 30 Juin 2025, 2565 personnes ont pu accéder à nos mécanismes de retour d'information et de soutien. Le bureau a également fourni plus de 2216 séances de conseil en protection à 1 302 personnes, ainsi que 252 séances de conseil en communication à 438 personnes.
- **Assistance financière pour les personnes vulnérables :** Dans le cadre de son programme CBI – *Cash-Based Intervention*, le HCR contribue aux moyens de subsistance des réfugiés les plus vulnérables à travers une assistance financière (*cela concerne notamment les femmes seules, les enfants non accompagnés, les survivants de violence basée sur le genre et les personnes ayant des besoins médicaux*). Sur la base d'évaluations conduites avec le partenaire opérationnel (FOO), les cas sont discutés lors d'un comité de suivi avec les équipes du HCR et de la FOO. **Au deuxième trimestre 2025, 1,626 réfugiés et demandeurs d'asile parmi les plus vulnérables ont été assistés.**

Education

- Au cours de l'année scolaire 2024-2025, avec le soutien du programme éducatif du HCR et en collaboration avec FOO, **928 enfants réfugiés ont été inscrits à l'école au niveau primaire, 435 au niveau secondaire et 489 à la maternelle**. A la rentrée scolaire 2024, **12 élèves** ont été inscrits à l'éducation non formelle. Par ailleurs, **31 réfugiés** au Maroc ont bénéficié en 2024/2025 du programme de bourses de l'Initiative universitaire allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI). En juin 2025, **16 étudiants** DAFI ont obtenu leur diplôme de Licence et **3** ont été accepté pour un Master à l'université UM6P grâce à une nouvelle coopération entre le **HCR et UM6P** qui a ouvert des bourses pour les refugies enregistrée au Maroc. De plus, pendant l'année 2024-2025, **49 étudiants** et lauréats boursier du programme DAFI vont bénéficier de programme d'accompagnement et mentorat de la **Fondation JADARA** grâce à la convention signée en octobre 2024 octobre.
- Garantir une scolarité équitable d'un point de vue genre reste l'une des principales priorités du HCR. Au Maroc, **48% des enfants réfugiés inscrits dans les écoles sont des filles**.
- Environ la moitié des enfants réfugiés suivent des cours de soutien/rattrapage, au cours de l'année scolaire 2024-2025, **932** réfugiés ont bénéficié d'un soutien scolaire. A la fin de l'année académique 2024/2025, le taux de réussite des enfants réfugiés inscrits était de **92%** au primaire, **84%** au collège, et **84%** au lycée.
- **27 réfugiés** ont obtenu leur baccalauréat en 2024-2025 avec un taux de réussite de **84%**.
- Environ **450 réfugiés** bénéficient de cours de renforcement des compétences incluant des cours de français (environ **50 réfugiés par semestre**) via l'accord tripartite avec le HCR, la FOO, et l'Ambassade de France au Maroc.
- **L'ensemble des enfants inscrits à l'école ont bénéficié de bourses scolaires.**
- Six ateliers régionaux avec les directions régionales de l'éducation (AREF) ont été organisés en 2024 entre novembre et décembre pour sensibiliser les directions sur les défis éducatifs des refugies et identifier les obstacles ainsi que les bonnes pratiques. Ces ateliers ont également servi de plateforme pour renforcer une collaboration institutionnelle avec l'objectif de renouveler la Convention entre le Ministère de l'Education et le HCR. En conséquence, l'AREF de Rabat a formalisé une approche plus flexible concernant les exigences documentaires pour l'inscription des enfants à l'école. Le document du HCR a été inclus dans la liste des pièces d'identité acceptées, et une procédure d'inscription papier a été autorisée pour surmonter les obstacles rencontrés par les réfugiés et autres dans l'inscription en ligne.
- Grâce à la collaboration avec l'Association Ali Zaoua, les élèves réfugiés ont accès aux activités

culturelles proposées par les centres culturels « Les Étoiles ». Par ailleurs, 10 élèves ont participé à une série d'ateliers et de visites guidées du Jardin et du Musée Majorelle à Marrakech, organisées par la Fondation Majorelle. Un total de **10 réfugiés** ont participé pendant toute l'année académique aux activités artistiques extrascolaire organisée par les centres de l'ONG Ali Zaoua.

Santé

- Les consultations médicales primaires sont gratuites au Maroc pour les réfugiés dans les centres médicaux de proximité. A travers son partenaire, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), le HCR facilite **le référencement des réfugiés vers les centres publics de santé**. En attendant l'inclusion des réfugiés dans la réforme du système de protection sociale, le HCR assiste dans la prise en charge des remboursements des médicaments ainsi que le coût des tests de laboratoire et des traitements médicaux spécialisés.
- Au 30 juin 2025, 3,998 **consultations** spécialisées ont été réalisées au sein des centres de l'AMPF et dans les structures publiques. D'autre part, 691 **réfugiés** souffrant de maladies chroniques sont approvisionnés en médicaments dans les centres de l'AMPF ou directement via les pharmacies conventionnées.
- Au 30 juin 2025, ce sont 771 consultations psychiatrique et psychologiques de ont été menées au profit des réfugiés et demandeurs d'asile.

Autonomisation et insertion professionnelle

- Avec son partenaire l'AMAPPE, le HCR soutient **l'accès à l'entreprenariat par le biais de microfinancement, à l'emploi salarié et aux formations professionnelles pour les réfugiés**. Le HCR et l'AMAPPE poursuivent l'accompagnement des réfugiés dans leurs initiatives entrepreneuriales avec l'implication de deux partenaires étatiques, l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) et l'Office de Développement de la Coopération (ODCO).
- Au 30 juin 2025, 615 réfugié.es, dont 34% de femmes, ont été accueilli.es et orienté.es par l'AMAPPE pour trouver une solution d'intégration économique au Maroc. 58% d'entre eux ne possédaient pas de carte de séjour. 390 ont réalisé un bilan de compétences, et 111 demandes de financement pour un projet d'AGR ont été notées pour une première évaluation. 31 ont été financées à ce jour au profit de 39 bénéficiaires. 50 demandes de renforcements ont été étudiées, 32 ont été validées et financées au profit de 38 bénéficiaires. 82% des AGRs financées et 77% des AGRs renforcées en 2024 sont toujours en activités.
- Pour le volet de la Formation Professionnelle, sur les 48 apprentis inscrits au titre de l'année 2024-2025, 5 ont achevés leur formation. D'autre part, 43 réfugiés ont été insérés dans des emplois et 3 ont été insérés en stage. 55 réfugié.es se sont inscrits à l'ANAPEC. 55% des réfugiés insérés en 2024 sont toujours en poste.
- Enfin, 274 réfugié.es dont 68% de femmes ont pu bénéficier d'ateliers de sensibilisation et de formations en techniques d'employabilité et d'entrepreneuriat. 2 ateliers en partenariat avec l'ODCO sur la sensibilisation aux coopératives ont été organisés à Oujda et Casablanca au profit de 63 réfugié.es dont 64% de femmes.

Renforcement des capacités et plaidoyer

Le renforcement de capacités constitue un élément clé de la stratégie du HCR afin d'accompagner les autorités marocaines et la société civile vers la mise en place d'un système d'asile et l'implémentation de la SNIA. Le HCR organise régulièrement des ateliers sur le droit des réfugiés, la protection internationale et l'apatriodie, dans le cadre des mouvements mixtes. Pour la période allant de janvier au 30 juin 2025, 9 ateliers ont été organisés au profit de 952 personnes issues de divers corps, à savoir : les officiers de la Gendarmerie Royale, les officiers de la Marine Royale, les officiers de l'état civil, les étudiants universitaires et les membres des cliniques juridiques.

Solutions durables

- Le HCR conduit un **programme de réinstallation** pour les réfugiés ayant des besoins spécifiques de protection. En 2025, le Maroc bénéficie d'un quota de 100 réfugiés pour le Canada (dont 30 places pour les réfugiés soudanais). Cela représente une diminution importante du quota lié à la suppression du quota des Etats-Unis d'Amérique. Au 30 juin 2025, les dossiers de 62 personnes ont été soumis à la réinstallation au Canada.
- Au 30 juin 2025, 76 personnes ont été réinstallées au Canada. Des départs avaient été programmés pour les Etats-Unis d'Amérique en janvier. Ils ont été annulés après l'arrêt du programme de réinstallation.
- Le HCR continue ses activités pour développer les admissions dans les pays tiers par d'autres programmes que la réinstallation notamment les programmes de bourses ou de migration par le travail.

Donateurs

Le HCR est reconnaissant pour le soutien essentiel apporté par les donateurs qui ont contribué à ses activités au Maroc en 2025 :

Allemagne | Canada | Etats-Unis d'Amérique | France | Italie | FIFA Foundation | KOICA | Liv Golf | L'Oréal Foundation | Monaco | Migration Multi-Partner Trust Fund | Suisse | The Tamer Family Foundation | Union Européenne |

Nous remercions tout particulièrement les principaux donateurs de fonds flexibles et de fonds non-attribués au HCR en 2025 : Allemagne | Belgique | Danemark | France | Irlande | Italie | Japon | États-Unis d'Amérique | Norvège | Pays-Bas | Royaume-Uni | Suède | Suisse | Autres donateurs privés

CONTACTS

Sarah Mokadader, Responsable des relations extérieures, mokadade@unhcr.org, Tel: +212 537 54 54 55, Cell: +212 659 74 07 20

Rabab Talal, Chargée de communication et d'information publique, talal@unhcr.org,
Tel : + 212 (6) 70 06 47 82

LINKS



[Lien vers la plateforme HELP](#)

UNHCR Morocco – Facebook – Twitter – Instagram – YouTube